

Annexes

Annexe 1 – Plan ministériel amiante

Plan d'action ministériel pour la prévention du risque amiante 2025-2027

Le ministère souhaite **renforcer la prévention et le traitement des risques liés à l'exposition aux poussières d'amiante** par un plan d'action national dédié à ce risque spécifique. Celle-ci est établie dans la continuité des orientations stratégiques ministérielles (OSM) de prévention (voir [OSM 2024](#) publiées au bulletin officiel n° 12 du 21 mars 2024).

Ce plan s'appuie sur :

- les données relatives à la prévention du risque amiante issues **du questionnaire annuel santé et sécurité au travail** de la **DGRH** renseigné par les académies ;
- les résultats de **l'enquête amiante 2024** dans les écoles et les établissements de la **cellule du bâti scolaire** ;
- les propositions formulées par les organisations syndicales dans le cadre des travaux de la **formation spécialisée du CSA ministériel** (en particulier groupe de travail amiante du 22 mai et 20 novembre 2024 et formation spécialisée plénière du 3 juillet 2024).

Il s'inscrit dans le cadre des dispositions relatives à la prévention des risques professionnels notamment celles prévues par les articles [L 4121-1](#) et [L4121-2](#) du code du travail.

Sa finalité est de renforcer la protection de la santé des agents au regard du risque amiante, sa mise en œuvre bénéficiera également aux publics accueillis.

Ce plan s'articule autour de trois objectifs principaux :

- renforcer le **pilote de la prévention du risque amiante** ;
- **renforcer la mise en œuvre d'actions de prévention** des risques causés par la présence d'amiante ;
- conforter le rôle des **formations spécialisées des CSA** en matière de prévention des risques causés par la présence d'amiante.

Le plan précise pour chaque objectif général les mesures opérationnelles envisagées et un calendrier prévisionnel.

Renforcer le pilotage de la prévention du risque amiante

L'objectif est d'accompagner les chefs de service dans les académies et les établissements, à déterminer et conduire une politique locale de prévention du risque lié à la présence d'amiante dans les locaux scolaires et de travail, tout en rappelant les obligations qui leur incombent. En leur proposant une stratégie, il s'agit de mettre en œuvre des actions de prévention visant à éviter la présence de fibres d'amiante dans les locaux de travail.

	Pilotes	Contributeurs	Echéances	Indicateurs
A1. Appeler leurs obligations aux différents acteurs et proposer une stratégie				
<p>Adresser aux recteurs une instruction concernant <i>la prévention du risque lié à la présence d'amiante dans les locaux scolaires et de travail</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ rappelant les responsabilités en matière de prévention de ce risque ; ○ présentant la stratégie globale ministérielle reposant sur la connaissance du risque (recueil et analyse des DTA), la formation des acteurs (montée en compétence), la prévention des expositions (DUERP) et la gestion des situations prioritaires ... 	DGRH C1	Cellule du bâti scolaire (CBS)	Mars 2025	Rédaction et diffusion de l'instruction
A2. Etablir une cartographie complète des bâtiments comportant de l'amiante				
<p>Réaliser une enquête nationale pour l'état des lieux des DTA dans les établissements scolaires.</p> <p>Compléter l'état des lieux « amiante » à partir des résultats du questionnaire amiante 2024.</p> <p>Identifier les écoles, établissements et services présentant un risque d'exposition à l'amiante et assurer le suivi des programmations de travaux et des travaux de mise en sécurité des locaux (prescriptions des DTA).</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Poursuivre l'état des lieux en s'appuyant sur les conseillers et les assistants de prévention et le référent amiante ○ Analyser les situations les plus à risques ; ○ Apporter des réponses immédiates de protection des agents et des usagers en application du code du travail à chaque fois qu'un risque grave d'exposition est identifié. 	DGRH C1	CBS	1 ^{er} semestre 2025	Production d'outils facilitateurs

A3. Accompagner les académies/établissements

<p>Mettre à disposition des outils :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Mettre à jour les guides amiante (2019) chefs de service et agents ○ Mettre à jour les guides DUERP (2016) EPLÉ, écoles et services ○ Mettre à disposition des académies un applicatif moderne pour l'évaluation des risques professionnels et l'élaboration du programme annuel de prévention (DUERP – PAPRIACT) ○ Prévoir la mise à disposition des données bâtimentaires relatives à la SST par voie de convention avec les associations représentatives des collectivités territoriales ○ Accompagner les académies pour la mise en œuvre locale des conventions d'échange de données avec les représentants des collectivités territoriales signées au niveau national. 				
	DGRH C1		Au cours de 2025	Mise en ligne des guides actualisés
	DGRH MOA et C1	SEMSIRH	2026	Livrable utilisable
	CBS DGRH	Associations nationales des collectivités + Expert numérique	2025-2026	Signature des conventions nationales avec les associations représentatives Signature de conventions locales déclinant les conventions nationales
<p>Apporter des conseils et proposer des stratégies</p>				
<ul style="list-style-type: none"> ○ Renforcer les préconisations et orientations relatives à la prévention du risque amiante dans les orientations stratégiques ministérielles 	DGRH	CBS	Juin 2025	Publication des OSM 2025
<ul style="list-style-type: none"> ○ Gestion du patrimoine bâtiementaire scolaire ○ Dialogue de gestion avec les collectivités propriétaires 	CBS CBS	Référénts bâti scolaire académiques		

A4. Sensibiliser et former les acteurs

Sensibiliser				
<ul style="list-style-type: none"> ○ Mobiliser les conseillers de prévention pour le portage des aspects SST de la feuille de route au niveau académique et départemental. ○ Mobiliser les référents « bâti scolaire » pour le portage des aspects bâtimentaires de la feuille de route au niveau académique et départemental ○ Mobiliser les ISST – Dans leur mission de contrôle et d’inspection les ISST pourront être sollicités afin de rappeler la réglementation relative à l’amiante. ○ Renforcer le suivi par l’ISST des situations repérées à risque d’exposition lors des visites conseil ou d’inspection. 	DGRH C1	Académies	Permanente à partir de janvier 2025	Inscription à l’ordre du jour du panel
<ul style="list-style-type: none"> ○ Mobiliser les référents « bâti scolaire » pour le portage des aspects bâtimentaires de la feuille de route au niveau académique et départemental 	CBS	Académies	Permanente à partir de janvier 2025	Inscription à l’ordre du jour du panel
<ul style="list-style-type: none"> ○ Mobiliser les ISST – Dans leur mission de contrôle et d’inspection les ISST pourront être sollicités afin de rappeler la réglementation relative à l’amiante. ○ Renforcer le suivi par l’ISST des situations repérées à risque d’exposition lors des visites conseil ou d’inspection. 	DGRH C1 et IGESR		Immédiate dans la durée	A déterminer avec le coordonnateur des ISST
Former				
<ul style="list-style-type: none"> ○ Bâtir et proposer des actions de sensibilisation et de formation spécifiques « prévention du risque amiante » destinés aux acteurs clés du dispositif SST : SG-DSDEN / A-DASEN en charge du 1er degré / SG EPLE / IEN de circonscription du 1^{er} degré / Personnels de direction et directeurs d’école / CPA, CPD et AP ○ Former les membres des équipes pluridisciplinaires de médecine de prévention à la prévention du risque amiante ○ Renforcer l’expertise des ISST et des conseillers de prévention par des formations spécifiques. 	DGRH C1 DE	DGRH D1-2 IGESR DGT Pôle SST et EAFC des académies	Permanente	Nombre et catégories d’acteurs formés
<ul style="list-style-type: none"> ○ Former les membres des équipes pluridisciplinaires de médecine de prévention à la prévention du risque amiante 	DGRH C1	DGRH D1-2		
<ul style="list-style-type: none"> ○ Renforcer l’expertise des ISST et des conseillers de prévention par des formations spécifiques. 	IGESR DGRH C1	DGRH D1-2		

Renforcer la mise en œuvre d'actions de prévention des risques causés par la présence d'amiante

L'objectif est de renforcer le dispositif pour prévenir, réduire et traiter les situations d'exposition et leurs conséquences pour la santé, à chaque niveau de prévention (primaire, secondaire et tertiaire) et à chaque étape de sa mise en œuvre.

	Pilotes	Contributeurs	Echéances	Indicateurs
B1. Identifier et coordonner les acteurs compétents				
Identifier et animer les réseaux d'acteurs de ce dossier pour coordonner les actions à mettre en œuvre : conseillers et assistants de prévention, ISST, médecin du travail, référent bâti scolaire.	SG A	DGRH et CBS	Avril 2025	Feuille de route académique amiante
Identifier un référent amiante parmi les conseillers prévention, sinon un chargé de mission rattaché au pôle SST de l'académie, spécifiquement chargé de la prévention du risque amiante.	Académies	DGRH et CBS	Avril 2025	Référents désignés dans 100% des académies, au moins à 50% d'ORS
B2. Recueillir, archiver et mettre à disposition les DTA				
Établir pour la proposer aux académies une démarche, ainsi que les appuis réglementaires mobilisables pour obtenir les DTA conformes à la réglementation dans le cadre du dialogue avec les propriétaires : <ul style="list-style-type: none"> ○ Mettre en œuvre la stratégie pour obtenir les DTA notamment les fiches récapitulatives ○ Actualiser l'inventaire des DTA ○ Assurer le suivi des programmations de travaux et des travaux de mise en sécurité des locaux. 	DGRH C1 et CBS	IGESR et DAJ	Janvier 2025	Procédure établie sous la forme d'un logigramme
	DGRH	Pôles SST A	Décembre 2025	95% de connaissance des réponses au questionnaire
	CBS	Pôles SST A	Permanente	Inventaire des DTA à jour
	Collectivités	Pôles SST CE et IEN1D	Permanente	

B3. Intégrer systématiquement le risque amiante aux DUERP				
Actualiser les DUERP en prenant en compte le risque d'exposition à l'amiante avec l'accompagnement à l'évaluation des risques par les assistants et les conseillers de prévention depuis le document unique d'évaluation des risques professionnels, en s'appuyant sur la fiche récapitulative conforme du DTA	DGRH C1	Pôles SST A AP/CP	Décembre 2025	100% de Duerp intégrant la prévention du risque amiante dans les ERP dont le permis de construire a été délivré avant le 1er juillet 1997
Former les encadrants et les opérateurs amiante. NB : à expertiser car les opérateurs sont le plus souvent des agents des collectivités territoriales.	DGRH C1 CBS	SG EPLE Collectivités territoriales	AS 2025-2026	Nombre de SG d'EPL formés Sous-section 4 polyvalent
B4. Se mettre en capacité de traiter dans les meilleurs délais les situations à risque d'exposition, notamment celles présentant un caractère d'urgence : présence de matériaux dégradés, travaux de maintenance ou d'entretien, travaux de désamiantage (encapsulage ou retrait)				
Etablir des procédures internes de gestion des situations à risque : - Respect des contrôles périodiques des matériaux des listes A et B - Respect des procédures réglementaires lors de signalement de DGI	DGRH C1	IGESR Académies	1 ^{er} semestre 2025	En cours avec le panel CPA
Expertiser les moyens de renforcer l'objectivation de la présence d'amiante : - Prélèvements dont repérages avant travaux (RAT), - Mesures d'empoussièrtements par lingettes de prélèvement de poussières aux fins d'analyse - Mesures d'empoussièrement	DGRH C1	DGT INRS	Immédiate	A déterminer

B5. Systématiser le suivi médical post-exposition et post-professionnel				
Généraliser l'accès des agents aux auto questionnaires amiante	DGRH C1	DRH académies	Permanente	100% d'académies (CAMPAGNES 2025 et suivantes)
Systématiser la traçabilité des risques d'exposition à l'amiante. Fournir un modèle dans le guide amiante actualisé pour : <ul style="list-style-type: none"> - Attestation de présence dans les locaux comportant des matériaux amiantés ; - Attestation d'exposition (exposition avérée). 	DGRH C1		Janvier 2025	Mise à disposition des documents dans les guides amiante
Organiser le suivi médical post exposition des personnels en anticipant les éventuels coûts engendrés.	DGRH C1			A déterminer
B6. Faciliter la reconnaissance de l'imputabilité au services des maladies liées à l'amiante				
Informers les agents sur les procédures de reconnaissance des maladies liées à l'amiante.	Académies	DGRH C1	10/01/2025	en lien avec le guide amiante
Accompagner les agents dans leurs démarches.	Académies		Immédiate	
Expertiser la centralisation des demandes devant le conseil médical ministériel.	DGRH C1 DGAFP		2 ^{ème} semestre 2025	Préparation et publication d'une circulaire

Former et outiller les formations spécialisées des CSA en matière de prévention des risques causés par la présence d'amiante.

Cet objectif vise à associer les formations spécialisées compétentes à la politique de prévention du risque amiante, en les informant.

	Pilotes	Contributeurs	Echéances	Indicateurs
C1. Assurer le suivi national de la mise en œuvre du plan				
Un point d'étape sur la mise en œuvre du plan d'action amiante sera inscrit à l'ordre du jour des réunions de la formation spécialisée Un groupe de travail spécifique de la formation spécialisée sera réuni pour le suivi du plan	DGRH C1-1	CBS IGESR	Immédiate	Au moins 1 réunion par an
C2. Assurer le suivi académique de la mise en œuvre du plan				
Systematiser les GT spécifiques des F3SCT académiques et Spéciales départementales. Les GT pourront porter sur les points suivants : - Etat des lieux DTA - Etat des lieux avant travaux de désamiantage - Situations particulières - Partie amiante du programme annuel de prévention	Académies	Pôles SST académiques ISST	Immédiate	Taux de F3SCT ayant créé et réuni au moins deux fois par an le GT
Inscrire à l'ordre du jour des instances compétentes un point sur la mise en œuvre de la partie amiante du programme annuel de prévention	Académies	CPA CPD	Immédiate Au moins un fois par an	Inscription à l'ordre du jour
C3. Former les membres des instances				
Former et outiller les membres des formations spécialisées à la prévention aux risques d'exposition à l'amiante.	DGRH C1 et F : instances ministérielles Académies : instances académiques	IGESR DGT ISST	Année scolaire 2025-2026	Formations réalisées